



**Compte rendu de la
Réunion de rentrée
du 14 septembre 2020**

Classes
Maternelles

Présentations



L'école Primaire

La Mara :

2 classes maternelles
+ 4 classes élémentaires
+ 2 dispositifs

=149 élèves

Les classes de l'école maternelle :

PS/MS/GS,
26 élèves

Enseignantes Françoise Mercier et Isabelle Nauleau
ATSEM Céline Kau
AESH Nathalie Diouri

PS/MS/GS,
26 élèves

Enseignant Geoffroy Conuau
ATSEM Sylvie Grulovic
AESH Violaine Raimbaut

Les classes de l'école élémentaire :

CP, Enseignants Raoul Gouasmia et Mélanie Dervaux
26 élèves AESH Sabrina Chauvet

CE1, Enseignante Catherine Bonnifait
21 élèves AESH Violaine Raimbaut

CE2-CM1, Enseignante Anne-Françoise Mazery
26 élèves

CM1-CM2, Enseignant Jean-Philippe Vessière
24 élèves AESH Marylène Delhomme

Deux dispositifs au sein de l'école :

« ULIS » = **Unité Locale d'Inclusion Scolaire**
⇒ une coordonnatrice et une AESH au service de l'intégration des élèves à besoins particuliers (12)
Coordonnatrice Nathalie Cerisier
AESH Alicia Flamé

« PDMQDC » = **Plus de Maîtres Que De Classes**
⇒ un enseignant supplémentaire au service des élèves (de la grande section au CE2) pour renforcer les premiers apprentissages
Enseignant Patrice Millet

**Une enseignante remplaçante basée
à l'école La Mara :**
Baya Zediallal

Le RASED

→ *Isabelle FREOUR, Psychologue de l'Éducation Nationale : isabelle.freour@ac-poitiers.fr*

→ *Jennifer VIVIER, maîtresse « E » (aide pédagogique)*

→ *la maîtresse « G » (aide relationnelle) a obtenu une mutation et n'a pas été remplacée*

École Gutenberg
10 Allée Gutenberg
79200 PARTHENAY
Tél: 05 49 64 02 03

Informations administratives

Coordonnées : 39 rue Blaise Pascal – 79200 Parthenay
05-49-64-54-19 (maternelle) et 05-49-64-22-56 (élémentaire)

Horaires :

– Temps scolaire : 8h35 → 12h00 ; 13h35 → 15h45

– *Mercredi 8h35 → 11h45*



En maternelle, l'accueil est effectué par un-e enseignant-e à la porte de l'école

– Temps Péri-scolaires :

- Garderie 7h30 → 8h30 (gestion CCPG)
- Pause méridienne 12h00 → 13h35 (gestion ville de Parthenay)
- APS (activités péri-scolaires) 15h45 → 16h30 (gestion CCPG)
ou APC (activités pédagogiques complémentaires, gérées par les enseignants)
- Garderie 16h30 → 18h30 (gestion CCPG)

Règlement intérieur

- Consultable en ligne sur le site de l'école <http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/la-mara/> rubrique « administration »
- Il est modifié et soumis au vote du 1^{er} conseil d'école de chaque année scolaire

Les documents importants :

- La fiche de renseignements (+ **toutes** les personnes autorisées à venir chercher l'enfant)
- La fiche d'urgence (avec les **coordonnées à jour !**)
- Les autorisations de sortie et de prise de photos
- L'attestation d'assurance (obligatoire lors des sorties qui dépassent du temps scolaire)

Informations administratives :

En cas de ...

... sortie de l'enfant sur le temps scolaire

→ un document de décharge de responsabilité est à signer

... retard ou absence de l'enfant

→ informer l'école, par mail ce.0790955j@ac-poitiers.fr ou par téléphone (puis un petit mot dans le cahier de liaison)

... fréquentation irrégulière de l'enfant, non justifiée

→ l'école transmet l'information à la Direction Académique

... changement de coordonnées

→ informer l'école au plus vite

Informations administratives

Sécurité

→ *Vigipirate : toujours en vigueur dans les établissements scolaires ⇒ la présence des parents est limitée aux heures d'entrée et de sortie des élèves (sauf cas particulier)*

→ *ni objet dangereux (attention aux écharpes longues, les tours de cou sont préférables), ni précieux à l'école*

→ *Se préparer au(x) risque(s) : des exercices réguliers seront effectués tout au long de l'année concernant :*

- *Les risques majeurs (confinement)*
- *L'intrusion (confinement ou évacuation)*
- *L'incendie (évacuation)*

Informations administratives

Santé (hors COVID)

→ *Informez l'école en cas de maladie*

→ *Que faire en cas d'allergie / asthme ?*

- *Un protocole est à établir avec la PMI (pour les enfants nés en 2016 et 2017) ou le médecin scolaire (pour les enfants nés en 2015 et avant)*
- *L'école peut alors administrer un traitement selon le protocole établi.*

→ *Nos amis les poux*

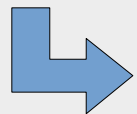
- *Prévenir l'école si des poux sont présents dans la chevelure des enfants ;*
- *Traiter cheveux + literie + vêtements dès que l'école informe les parents par l'intermédiaire du cahier de liaison.*
- *Il est essentiel que toutes les familles agissent ensemble au même moment.*

→ *Suivi extérieur (orthophonie etc.) : informer l'école pour permettre une prise de contact éventuel avec les professionnels.*

→ *Les médicaments à l'école : interdits. Les parents peuvent venir administrer un traitement à l'enfant sur le temps de la pause méridienne (12-13h30)*

Le budget scolaire

Il permet l'achat de matériel pédagogique, d'équipement, de petites fournitures, le financement de sorties, le paiement d'intervenants (culture, sport, ...)



3 sources de financement :

- Dotations annuelles de la CCPG
 - Pour le matériel et le fonctionnement : 47 € par élève
 - Pour les projets (sorties, culture...) : 30 € par élève
- Coopérative scolaire
 - Alimentée par les dons directs des parents
 - Et par les revenus de la vente des photos de classe
- APE (Association des parents d'élèves)
 - Mène des actions régulières (vente de jus, brioches...)
 - Organise la kermesse de l'école (stands, buvette, tombola...)

Informations administratives

Je suis parent d'élève...

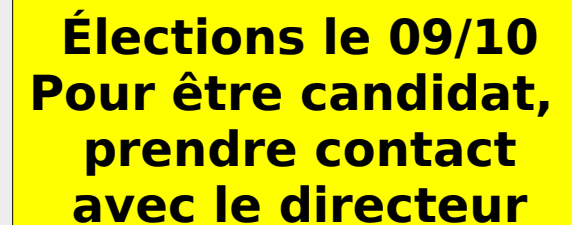
– *J'ai le droit :*

→ à l'information concernant mon enfant (réunions, rendez-vous, communication...)

→ de participer à la vie de l'école (APE, Conseil d'école)

→ d'être aidé-e et conseillé-e

mallettedesparents.education.gouv.fr



**Élections le 09/10
Pour être candidat,
prendre contact
avec le directeur**

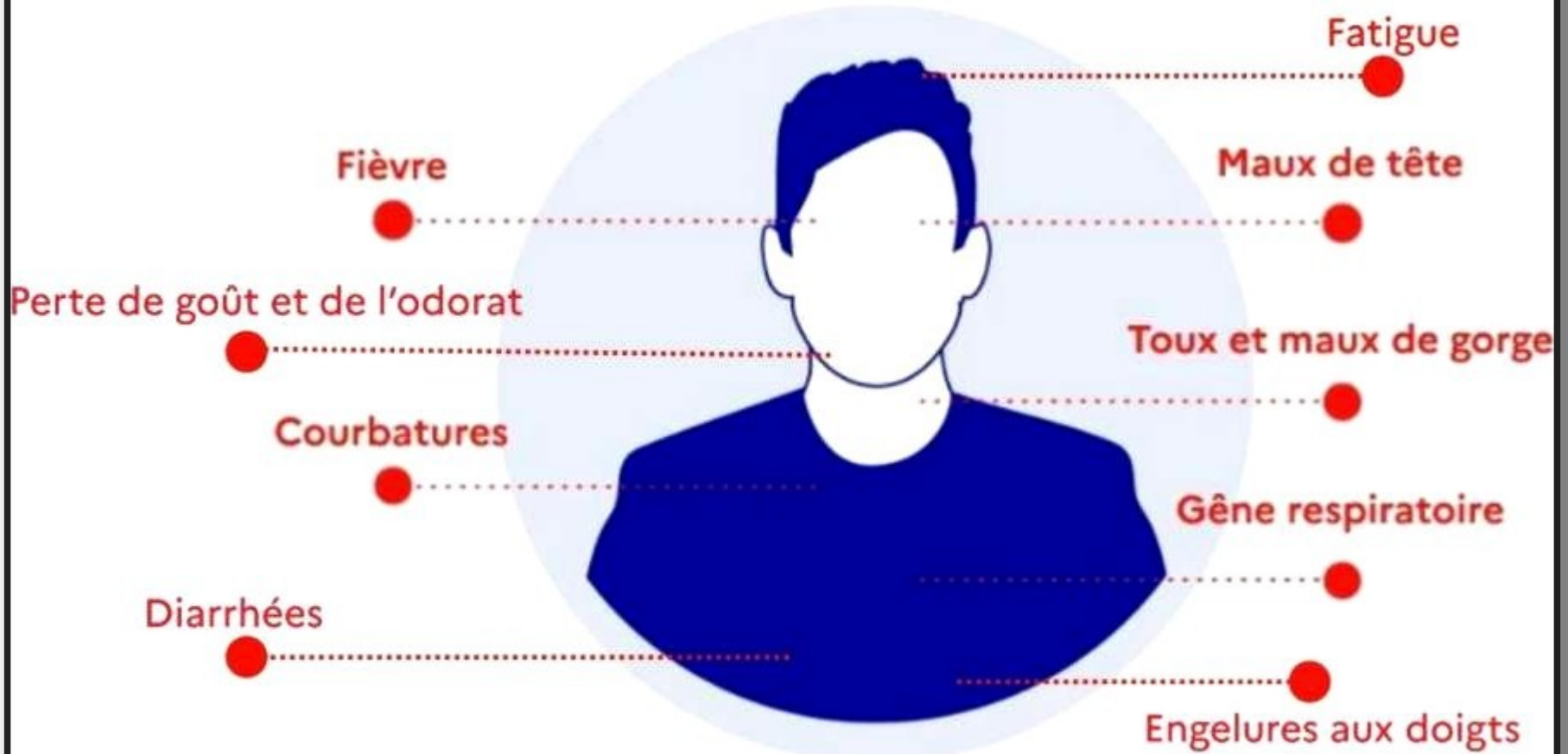
– *Je dois :*

→ accompagner mon enfant dans sa scolarité (encouragements, bienveillance, respect du rythme, hygiène de vie, autonomie)

SARS COV2 : protocole & consignes

SYMPTÔMES ÉVOCATEURS

SYMPTÔMES



Durée d'incubation :
3 à 5 jours en moyenne et jusqu'à 14 jours

SARS COV2 : protocole & consignes

MON ENFANT NE PEUT PAS VENIR À L'ÉCOLE

⇒ quand il présente des symptômes
évocateurs du SARS COV2



QUE FAIRE ?

⇒ informer l'école



⇒ prendre rdv avec le médecin



⇒ suivre ses indications : test ou non, délai avant le retour à l'école

SARS COV2 : protocole & consignes

MON ENFANT PEUT VENIR À L'ÉCOLE SANS CONDITION

⇒ quand un membre de la famille directe est un simple « contact à risque »



⇒ quand il/elle a le nez qui coule sans autre symptôme.



MON ENFANT PEUT VENIR À L'ÉCOLE APRÈS AVIS MÉDICAL

⇒ quand il/elle a été testé-e négativement au SARS COV2



SARS COV2 : protocole & consignes

MON ENFANT PEUT VENIR À L'ÉCOLE APRÈS LE DÉLAI FIXÉ PAR LES AUTORITÉS SANITAIRES



⇒ quand il/elle a été
identifié-e comme
« contact à risque »



⇒ quand un membre de la famille a été
testé positivement au SARS COV2



⇒ quand il/elle a été testé-e positivement au SARS COV2



Les contacts « à risques » avec une personne atteinte du SARS COV2 sont toutes les personnes qui ont été en contact étroit avec elle, surtout dans les situations où le masque est enlevé.